



Aux clubs de la FLF

Objet : compétitions nationales de la FLF de la saison 2020/2021 – nouvelles règles sanitaires – décisions du Conseil d'Administration

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les nouvelles règles sanitaires, votées par la Chambre des Députés en date du 29 octobre 2020, ont une grande influence sur les compétitions nationales de la FLF de la saison 2020/2021.

Nous nous permettons de vous résumer les principales dispositions qui se trouvent dans le texte de la Direction de la santé du 30 octobre 2020 :

Jusqu'au 31 décembre 2020 « la pratique de toute activité sportive en groupe de plus de 4 acteurs sportifs est interdite. Les entraîneurs ne sont pas compris dans ce seuil de 4.

Il est fortement recommandé de limiter à 6 groupes de 4 sportifs, les activités simultanées sur un terrain de football.

Pour le personnel encadrant (entraîneurs...), le port du masque est obligatoire à tout moment, aussi bien dans un lieu fermé qu'en plein air.

Les entraînements et compétitions (championnats) de la division la plus élevée de la discipline sportive respective au niveau senior (hommes/femmes) de la fédération sportive respective peuvent se dérouler normalement, sans tenir compte du seuil de 4.

Un nombre maximal de 100 spectateurs est autorisé lors des activités sportives, sans compter ni les acteurs sportifs, ni leurs encadrants.

Les spectateurs doivent se voir assigner des places assises en observant une distance minimale de deux mètres et en portant le masque, ces conditions sont cumulatives.

Pour toutes les autres catégories (jeunes et seniors de divisions inférieures), la règle des groupes de 4 est d'application.

Toute restauration autour d'une activité sportive (buvettes...) est interdite ».

Le texte complet de la Direction de la Santé se trouve annexé à la présente.

Après avoir consulté une délégation des clubs de la BGL Ligue en date du 29 octobre 2020, le Conseil d'Administration a pris lors de sa séance du 2 novembre 2020 des décisions importantes en ce qui concerne la suite des compétitions nationales de la saison en cours.

En détail (évidemment seulement au cas où les conditions sanitaires le permettront):

- Les compétitions de la **BGL Ligue et de la Ligue 1 des femmes** reprendront en date du **22 novembre 2020** (voir programmes détaillés en annexe). Les autres divisions et catégories (décisions du Gouvernement) et la compétition Futsal (voir décisions similaires des autres sports indoor – basketball et handball et volleyball) ne reprendront plus en 2020.
- **En 2021, toutes les compétitions Seniors** (Seniors I – BGL Ligue, Promotion d'Honneur, Division 1, 2 & 3, les femmes – Ligue 1, 2 & 3, les Seniors II, le Futsal) reprendront à partir du weekend du **10 janvier 2021**.
- **Les catégories des jeunes** reprendront à partir du weekend du **17 janvier 2021**.

Les programmes détaillés pour 2021 vous seront transmis ultérieurement.

- En ce qui concerne la période de transfert hivernale (1.-31.1.2021), les transferts effectués entreront en vigueur en date du 1^{er} février 2021. En d'autres mots, les joueurs transférés pendant la période de transfert hivernale pourront encore être alignés par leur ancien club jusqu'au 31 janvier 2021 inclus.

Nous restons à votre disposition pour des questions supplémentaires.

En espérant vous retrouver en pleine forme, prenez soin de vous et de votre famille.

Meilleures salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Wolff', with a stylized flourish at the end.

Joël WOLFF
Secrétaire général